



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021, à 20 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts # 2 et # 5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Brisson, maire, déclare la présente séance ouverte.



## 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX
  - 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021
  - 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021
3. APPROBATION DES COMPTES
  - 3.1 Comptes à payer
4. CORRESPONDANCE
5. DÉPÔT DE RAPPORTS
  - 5.1 Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juillet 2021)
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. AFFAIRES DIVERSES
  - 7.1 Modification de la date de la séance ordinaire du conseil municipal de septembre 2021
  - 7.2 Entente avec le syndicat – Création de la fonction de responsable de la bibliothèque et des archives
  - 7.3 Entente avec le syndicat – Création de la fonction de préposé à la bibliothèque
  - 7.4 Entente avec le syndicat – Dotation du poste d'inspecteur voirie et affichage du poste d'inspecteur voirie II
  - 7.5 Participation au Congrès de la FQM 2021
  - 7.6 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 670-2021 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 et imposant une taxe spéciale pour des travaux d'entretien au cours d'eau Grégoire
  - 7.7 Modification au Règlement d'emprunt 660-2021 afin d'abaisser le montant demandé à 1 058 655 \$
  - 7.8 Adoption du règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout
  - 7.9 Adoption du règlement 668-2021 de contrôle intérimaire
  - 7.10 Adoption du Second projet de règlement 669-2021 agrandissant la zone H-25 à même la zone C-31 et ajout de la classe B au groupe d'usages résidentiels permis
  - 7.11 Autorisation de procéder – réfection de la rue Serge et de la rue Robert
  - 7.12 Autorisation pour demande de certificat d'autorisation – Sentiers et pistes cyclables
  - 7.13 Autorisation d'émission de permis - démolition du 69 rue Principale
  - 7.14 Mandat pour plan de plantation en lien avec la phase 1 du projet de sentiers et pistes cyclables
  - 7.15 Mandat pour le nettoyage des puits d'eau potable
  - 7.16 Autorisation d'acquisition pour mobilier urbain – Parc Desjardins
  - 7.17 Appel d'offres sur invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasif des sites municipaux et des bornes-fontaines – pour 1 an ou 3 ans avec option de renouvellement
  - 7.18 Appel d'offres public pour entretien et exploitation des ouvrages d'eaux potable et usées pour 1 an ou 3 ans avec option de renouvellement



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

## Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021 et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

- 7.19 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées (09-08-2021)
- 7.20 Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm
- 7.21 Participation au tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm
- 7.22 Participation à l'inauguration officielle de la mairie de Saint-Roch-Ouest
- 8. VARIA
- 8.1 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 671-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 350 360 \$ pour les travaux de vidange et valorisation des boues des étangs 1 et 2 et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur
- 8.2 Autorisation de déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins – projet révisé

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-08-230

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

ADOPTÉE.



## 2. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### 2.1 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021

**Considérant** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-08-231

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.



### 2.2 Procès-verbaux de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021

**Considérant** que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 a été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

2021-08-232

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021 comme présenté.

ADOPTÉE.





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

### 3. **APPROBATION DES COMPTES**

#### 3.1 **Comptes à payer**

**Considérant** que les listes des comptes payés et à payer au 31 juillet 2021 ont été rendues disponibles aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance, comme requis à l'article 148 du *Code municipal du Québec*.

2021-08-233

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** les comptes énumérés dans la liste des comptes à payer au 31 juillet 2021 totalisant **292 250.74 \$** et d'en autoriser les paiements.

Comme mentionné en préambule, la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le rapport des dépenses incompressibles payées, au 31 juillet 2021, par chèques ou par Accès D, dépenses qu'elle a autorisées depuis le dépôt du dernier rapport et selon sa délégation de compétence ou qui ont été autorisées par résolution lors de la séance précédente, soit un montant de **13 012.89 \$**. Le conseil reconnaît en avoir pris connaissance par le dépôt dudit rapport et en approuve le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

### 4. **CORRESPONDANCE**

Le maire indique que la correspondance transmise aux élus par courriel fait état de celle reçue en date du 6 août 2021.

~~~~~

### 5. **DÉPÔT DE RAPPORTS**

#### 5.1 **Dépôt du rapport du service de l'aménagement – liste des permis émis ou refusés (juillet 2021)**

DÉPÔT

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport du directeur des infrastructures et de l'aménagement concernant la liste des permis émis ou refusés pour le mois de juillet 2021.

~~~~~

### 6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est consacrée aux questions des personnes présentes dans l'assemblée.

Il n'y a eu aucune question transmise par courriel avant cette séance. En effet, compte tenu du contexte pandémique encore en vigueur, la possibilité de transmettre des questions avant la présente séance est toujours offerte à la population.

*Mme Christina St-Jean demande si quelqu'un fait l'entretien des terrains de sport, comme au terrain de tennis ?* Le conseil répond qu'on n'a pas d'équipe ou de sous-traitant qui fait cela en ce moment. Une vérification sera effectuée pour voir qui auparavant enlevait les mauvaises herbes au terrain de balle et terrain de tennis, pétanque, etc., et bords de rues.

*M. Richard Côté demande comment on fait pour émettre des permis en toute connaissance de cause qu'on a une disette d'eau ?* Le conseil répond que les citoyens ont des droits à leur permis, les ouvrages municipaux doivent être mis à niveau selon l'évolution des besoins.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

*M. Richard Côté demande s'ils vont recevoir un crédit vu qu'ils n'ont pas de l'eau chaque jour et qu'ils n'ont pas droit à leur 225m<sup>3</sup> par année ? Le conseil répond que la Loi prévoit qu'une municipalité n'a pas l'obligation de donner un service en continu justement parce que ce type d'évènement est imprévisible.*

*M. Richard Côté demande si on a fait des études pour dire que le projet de patinoire est requis, car il y a des soirs où il n'y a personne ? Le conseil lui répond que le projet sera fait avec la Commission scolaire, car c'est aussi un équipement qui va leur servir. De plus, les heures de glace que nous avons de réservées à Saint-Roch-de-l'Achigan ou à Saint-Lin-Laurentides pour nos citoyens sont appelées à être diminuées voir même à disparaître vu que leur demande grandit pour leurs propres citoyens.*

*M. Richard Côté demande si la salle de l'église ne peut pas être utilisée au lieu de faire un projet de salle avec le projet de la patinoire ? Le conseil répond que l'accès au sous-sol est problématique et que les citoyens demandent une salle convenable.*

*M. Richard Côté demande si on veut des logements à Saint-Esprit ? Le conseil répond que nous n'avons pas le choix de densifier et que nous avons l'obligation d'atteindre certains ratios de logements/hectare, mais qu'ils vont privilégier des endroits pour les logements afin d'éviter d'en retrouver partout de façon disparate sur le territoire.*

*Mme Francine Héту demande s'il y a des avis d'infraction pour des tempos en cours ? Le conseil répond que oui et que d'ailleurs une dizaine de dossiers d'infraction sont à la cour supérieure pour le moment et que plusieurs sont également à la cour municipale.*

*Mme Christina St-Jean demande combien a coûté le dossier du grief de Mme Lacombe ? Le conseil répond que cette information est confidentielle tel qu'il a été répondu à sa demande d'accès à l'information, mais qu'il a coûté la somme nécessaire pour représenter l'employeur face au grief déposé par l'employé.*



## 7. **AFFAIRES DIVERSES**

### 7.1 **Modification de la date de la séance ordinaire du conseil municipal de septembre 2021**

2021-08-234

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MODIFIER** la date de la séance du conseil, accessible au public, prévue le 7 septembre pour le **lundi 13 septembre 2021**, à 20 h, à la salle du conseil de la mairie. Un avis public sera affiché et l'information sera diffusée sur le site internet, le facebook et le bulletin municipal.

**ADOPTÉE.**



### 7.2 **Entente avec le syndicat – Création de la fonction de responsable de la bibliothèque et des archives**

**Considérant** le besoin de la municipalité de mettre à jour et maintenir le classement de ses archives municipales;

**Considérant** que madame Diane Lamarre, responsable de la bibliothèque, a démontré un intérêt pour cette tâche supplémentaire et sa volonté de modifier son horaire pour un temps complet à 35 heures par semaine;

**Considérant** le projet d'entente préparé par l'administration municipale et le syndicat SCFP section locale 5313.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-08-235

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création du poste de responsable de la bibliothèque et des archives.

**DE NOMMER** madame Diane Lamarre à ce poste sans période de probation.

**ADOPTÉE.**



## 7.3 **Entente avec le syndicat – Création de la fonction de préposé à la bibliothèque**

**Considérant** le vif succès du projet pilote des derniers mois visant à offrir aux citoyens plus de plages horaires pour la bibliothèque municipale;

**Considérant** la programmation davantage étoffée qui sera offerte à la bibliothèque, nécessitant un surplus d'heures de la main d'œuvre actuelle;

**Considérant** que madame Diane Dupuis, journalière/gymnase, a démontré un intérêt envers la fonction de préposé à la bibliothèque pour ainsi cumuler les deux fonctions;

**Considérant** le projet d'entente préparé par l'administration municipale et le syndicat SCFP section locale 5313.

2021-08-236

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la création de la fonction de préposé à la bibliothèque.

**DE NOMMER** madame Diane Dupuis à ce poste. Considérant le projet pilote, la période de probation sera considérée complétée.

**ADOPTÉE.**



## 7.4 **Entente avec le syndicat – Dotation du poste d'inspecteur voirie et affichage du poste d'inspecteur voirie II**

**Considérant** la vacance au poste d'inspecteur voirie I;

**Considérant** la difficulté à trouver un candidat répondant aux critères d'embauche malgré deux affichages;

**Considérant** le projet d'entente préparé par l'administration municipale et le syndicat SCFP section locale 5313;

**Considérant** que le conseil est enclin à proposer la prise en charge de la formation une fois le candidat embauché afin de répondre aux exigences du poste, le tout en respect des modalités de l'entente.

2021-08-237

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le maire ou le maire suppléant, et Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) – section locale 5313 concernant la dotation du poste d'inspecteur voirie I à monsieur Stéphan Charbonneau et l'affichage du poste d'inspecteur voirie II.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 7.5 **Participation au Congrès de la FQM 2021**

**Considérant** que la FQM tiendra son Congrès du 30 septembre au 2 octobre 2021 à Québec.

2021-08-238

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Sandra Cardin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** les conseillers monsieur Richard Pitre, monsieur Claude Gosselin ainsi que le maire monsieur Michel Brisson à participer aux assises annuelles de la FQM qui se tiendront au *Centre des Congrès de Québec* du 30 septembre au 2 octobre 2021.

Que les frais d'inscription et de déplacements soient à la charge de la municipalité de Saint-Esprit, à savoir :

- Inscription : selon tarif plus taxes, par élu;
- Déplacements : sur présentation de pièces justificatives originales.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-11000-310 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

## 7.6 **Avis de motion et dépôt du Projet de règlement 670-2021 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 et imposant une taxe spéciale pour des travaux d'entretien au cours d'eau Grégoire**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Règlement 670-2021 modifiant le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 et imposant une taxe spéciale pour des travaux d'entretien au cours d'eau Grégoire* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet de modifier le règlement 651-2020 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2021 afin d'autoriser la taxation complémentaire aux bénéficiaires des travaux d'entretien du cours d'eau Grégoire.

Une copie du projet de Règlement 670-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec. De plus, le projet de règlement a été mis en ligne le 9 août 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.

~~~~~

## 7.7 **Modification au Règlement d'emprunt 660-2021 afin d'abaisser le montant demandé à 1 058 655 \$**

**Considérant** que le règlement 660-2021 a été adopté le 26 avril 2021 et transmis au ministère par la suite pour approbation ;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**Considérant** l'article 1063 du *Code municipal du Québec* prévoit que le montant demandé doit être d'au plus **1 058 655 \$** afin de se conformer au montant équivalant à 0,25 % de la richesse foncière uniformisée de la municipalité;

**Considérant** que la municipalité désire garder l'objet du règlement intact;

**Considérant** que des travaux sont situés, selon les phases de travaux, en bordure de voies publiques existantes ou en sites propres;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une tenue de registre pour soumettre le règlement aux personnes habiles à voter.

2021-08-239

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MODIFIER** le *Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 5 000 000 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble* afin d'abaisser le montant demandé à **1 058 655 \$** et de le renommer *Règlement d'emprunt 660-2021 décrétant un emprunt et des dépenses de 1 058 655 \$ en travaux de réalisation et de mise en place de réseaux municipaux piétons et cyclables et imposant une taxe à l'ensemble*.

Précisément, de procéder aux modifications suivantes :

- Le titre du règlement 660-2021 est modifié par le remplacement de « 5 000 000 \$ » par « 1 058 655 \$ »;
- L'article 2 de ce règlement est modifié par le remplacement de chaque occurrence de « 5 000 000 \$ » par « 1 058 655 \$ »;
- L'article 3 de ce règlement est modifié par le remplacement de « 5 000 000 \$ » par « 1 058 655 \$ ».

**DE PROCÉDER** à une tenue de registre auprès des personnes habiles à voter sur l'ensemble du territoire de la municipalité vu que des travaux en sites propre sont ciblés par le projet selon les phases de ce dernier.

**ADOPTÉE.**



## 7.8 **Adoption du règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le Premier projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 3 mai 2021;

**Considérant** que le Second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

**Considérant** qu'aucune demande valide de participation à un référendum n'a été déposée à la municipalité en regard du Second projet de règlement (art. 135 LAU), et que de ce fait, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 9 août 2021 en vue de la présente séance.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

2021-08-240

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 666-2021 modifiant le règlement de lotissement #365 relativement aux dispositions applicables à la dimension minimale des lots desservis ou partiellement desservis par les services publics d'aqueduc et/ou d'égout*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## 7.9 **Adoption du règlement 668-2021 de contrôle intérimaire**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 9 août 2021 en vue de la présente séance.

2021-08-241

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 668-2021 de contrôle intérimaire*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## 7.10 **Adoption du Second projet de règlement 669-2021 agrandissant la zone H-25 à même la zone C-31 et ajout de la classe B au groupe d'usages résidentiels permis**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

**Considérant** que le Premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance;

**Considérant** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une consultation publique écrite, en remplacement d'une consultation publique vu le décret numéro 102-2021 du gouvernement du Québec en lien avec la Covid-19, fût tenue jusqu'au 5 août 2021 à 16 h;

**Considérant** les commentaires reçus lors de la consultation publique écrite;

**Considérant** que le Second projet de règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance et que tous les membres présents renoncent à sa lecture;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité;

**Considérant** qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public sur le site Web de la municipalité le 9 août 2021.

2021-08-242

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**D'ADOPTER** le *Second projet de règlement 669-2021 agrandissant la zone H-25 à même la zone C-31 et ajout de la classe B au groupe d'usages résidentiels permis*, et ce, sans modification et comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**



## **7.11 Autorisation de procéder – réfection de la rue Serge et de la rue Robert**

**Considérant** l'adjudication du contrat TP2021-04-104 relatif à la réfection de diverses rues, dont la rue Serge et la rue Robert;

**Considérant** que le contrat 2021-05-161 faisait référence à deux conditions suspensives dont l'approbation du règlement d'emprunt 658-2021 ainsi qu'à l'annonce d'aides financières du programme PAVL - volet Accélération et du volet Soutien;

**Considérant** que nous avons reçu l'approbation du ministre relative au règlement d'emprunt 658-2021, mais que nous n'avons pas obtenu l'aide financière suite au premier appel de projet du programme PAVL - volet Soutien de 2021.

**2021-08-243**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE LEVER** la condition suspensive liée à l'obtention d'une aide financière du programme PAVL – volet Soutien.

**D'ENTÉRINER** l'autorisation donnée à *Sintra inc.* à procéder dès que possible aux travaux en lien avec les rues Serge et Robert, tel que prévu à sa soumission datée du 11 mai 2021.

**ADOPTÉE.**



## **7.12 Autorisation pour demande de certificat d'autorisation – Sentiers et pistes cyclables**

**Considérant** que la nature des différents travaux projetés pour l'aménagement de sentiers et pistes cyclables nécessite une demande d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

**2021-08-244**

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE SOUMETTRE** une demande d'autorisation au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

**DE CONFIRMER** l'engagement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

**D'AUTORISER** le paiement de **699 \$** au ministre des Finances pour la demande de certificat d'autorisation.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 23-07002-721 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.13 *Autorisation d'émission de permis - démolition du 69 rue Principale*

**Considérant** la résolution 2021-07-206 concernant l'autorisation d'émission de permis pour la démolition du 69, rue Principale;

**Considérant** qu'un délai de 30 jours est prévu à l'article 21 du Règlement #633-2019 régissant la démolition d'immeubles afin de permettre l'émission du certificat d'autorisation;

**Considérant** qu'aucune personne n'a fait appel de la décision du comité de démolition.

2021-08-245

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** l'émission du certificat d'autorisation pour la démolition du 69 rue Principale. L'inspecteur municipal devra cependant attendre l'autorisation de la ministre responsable suite à l'entrée en vigueur du PL69 pour émettre ledit certificat.

**ADOPTÉE.**



## 7.14 *Mandat pour plan de plantation en lien avec la phase 1 du projet de sentiers et pistes cyclables*

**Considérant** le projet de plantation prévu à la phase 1 du projet d'aménagement de sentiers et pistes cyclables;

**Considérant** l'offre de prix de *Karyne Architecte paysagiste* au montant de 14 950 \$ plus taxes pour la conception et la préparation d'un plan de plantation et devis pour l'ajout d'arbres pour les tronçons visés par la phase 1 du projet d'aménagement de sentiers et pistes cyclables comprenant entre autres des aménagement en emprise publique sur les rues Avila, Rivest et Principale, les deux entrées charretières revues ainsi que l'ajout de plantation (arbre et/ou bacs) sur la rue des Écoles;

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-08-246

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** *Karyne Architecte paysagiste* pour la conception et la préparation d'un plan de plantation et devis pour la phase 1 du projet de sentiers et pistes cyclables, et ce, pour la somme de **14 950 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste **23-07002-721**, et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le FRR – volet 4 de 50 000 \$ ainsi que par le FRR – volet 2 de 9 521 \$ et par l'excédent accumulé non affecté au besoin vu que nous sommes toujours dans l'attente de réponses du *Programme Initiative canadienne pour des collectivités en santé* et du MAMH pour le règlement d'emprunt 660-2021.

**ADOPTÉE.**



## 7.15 *Mandat pour le nettoyage des puits d'eau potable*

**Considérant** que le dernier nettoyage des puits d'eau potable remonte à 2016 et qu'il est recommandé de le faire aux cinq (5) ans;

**Considérant** la soumission # SOU001095 reçue le 6 août 2021 de *R.J. Lévesque et fils*;



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**Considérant** le Règlement numéro 616-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-08-247

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Gosselin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MANDATER** R.J. Lévesque & fils pour le nettoyage des puits d'eau pour la somme de 46 150 \$, plus taxes.

Que, comme décrit au devis, les travaux devront être complétés au plus tard le 15 novembre 2021.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-41200-444 tel que prévu au budget 2021 et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.16 Autorisation d'acquisition pour mobilier urbain – Parc Desjardins

**Considérant** la demande déposée au Fonds régions et ruralité (FRR) par la résolution 2020-12-284;

**Considérant** l'achat effectué en décembre 2020 et dont les inventaires chez Wabsh sont indisponibles dû à la Covid-19 et au déménagement de l'usine;

**Considérant** que TechSport offre du mobilier Paris disponible dès maintenant, soit :

- 2 bancs noirs de 6 pieds ;
- 1 table noire 3 sièges ADA ;
- 1 table noire 4 sièges ;

**Considérant** qu'il y a lieu de conserver la chaise berçante (mais en noir) en commande chez Wabsh puisqu'elle n'est pas disponible par un autre fournisseur;

**Considérant** que nous avons demandé l'installation incluse et rapide prévue pour mi-septembre.

2021-08-248

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** le remplacement de la commande initiale de mobilier Wabsh pour commander du mobilier Paris, sauf en ce qui concerne la chaise berçante Wabsh qui reste en commande via Techsport.

**D'AFFECTER** ces dépenses aux activités d'investissement, poste budgétaire 23-08002-721 et d'en autoriser les paiements.

**ADOPTÉE.**



## 7.17 Appel d'offres sur invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasif des sites municipaux et des bornes-fontaines – pour 1 an ou 3 ans avec option de renouvellement

**Considérant** que le mandat de déneigement et d'épandage d'abrasif des sites municipaux et des bornes-fontaines se terminait au printemps 2021.

2021-08-249

IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Cardin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021**  
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des offres sur invitation pour le déneigement et l'épandage d'abrasif des sites municipaux et des bornes fontaines – saisons 2021-2022 et 2021-2024 (2 options), le tout tel que prévu au devis, et ce, en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur. Le devis devra prévoir une option de renouvellement également.

**ADOPTÉE.**



**7.18 Appel d'offres public pour entretien et exploitation des ouvrages d'eaux potable et usées pour 1 an ou 3 ans avec option de renouvellement**

**Considérant** que le mandat de fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux potable et usées vient à échéance le 31 décembre 2021;

2021-08-250

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres public pour obtenir des soumissions pour la fourniture de services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux potable et usée de la municipalité de Saint-Esprit **pour un (1) et trois (3) ans** (2 options), le tout tel que prévu au devis, et ce, en conformité avec le *Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle* en vigueur. Le devis devra prévoir une option de renouvellement également.

**ADOPTÉE.**



**7.19 Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées (09-08-2021)**

**Considérant** que dans le programme de subvention de la TECQ 2019-2023 un des critères est que la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées soit faite;

**Considérant** que *Équipe Laurence experts-conseils* a été mandaté (résolution 2016-11-281) pour faire le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau, d'égout et des chaussées soit fait;

**Considérant** que *Équipe Laurence experts-conseils* a déposé le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées le 11 décembre 2018 (dépôt au conseil municipal du plan d'intervention le 19 décembre 2018) selon les exigences du MAMH.

2021-08-251

IL EST **PROPOSÉ PAR** : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'ACCEPTER** le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées tel que déposé le 19 décembre 2018 selon les exigences du MAMH et de transmettre celui-ci au chargé de projet au MAMH pour approbation.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 7.20 *Participation au tournoi de golf de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm*

**Considérant** la tenue du tournoi de golf du président qui se déroulera le mercredi 15 septembre 2021.

2021-08-252

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** monsieur Michel Brisson, maire, ainsi que monsieur Richard Pitre, conseiller, à représenter la municipalité pour le tournoi de golf de la *Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm* ainsi que pour le souper, qui se déroulera le 15 septembre 2021 au *Club de golf Montcalm* et représentant une somme de **330 \$ plus taxes**. La conjointe de Monsieur Brisson se joindra à eux pour le souper, les frais de **65 \$ plus taxes** seront défrayés directement par Monsieur Brisson. Monsieur Maxime Villemaire, conseiller, prendra la place de Monsieur Brisson pour le golf seulement.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



*Une discussion au sujet que deux invitations reçues a lieu. Il n'y a pas d'élus disponibles pour jouer au golf le 18 août.*

## 7.21 *Participation au tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm*

**Considérant** la tenue du tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm qui se déroulera le mercredi 18 août 2021.

2021-08-253

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE VERSER** un don de 150 \$ dans le cadre de la levée de fonds.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-11000-310** et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



## 7.22 *Participation à l'inauguration officielle de la mairie de Saint-Roch-Ouest*

**Considérant** l'inauguration officielle de la mairie de Saint-Roch-Ouest qui se déroulera le 28 août 2021.

2021-08-254

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**D'AUTORISER** monsieur Michel Brisson, maire, à représenter la municipalité pour l'inauguration officielle de la mairie de Saint-Roch-Ouest qui se déroulera le 28 août 2021. La conjointe de Monsieur Brisson l'accompagnera et ils choisissent une fois l'option 1 et une fois l'option 2 pour les repas.

**ADOPTÉE.**





# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

## 8. VARIA

### 8.1 Avis de motion et dépôt du Projet de règlement d'emprunt 671-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 350 360 \$ pour les travaux de vidange et valorisation des boues des étangs 1 et 2 et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur

#### AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Richard Pitre, conseiller, à l'effet que le *Règlement d'emprunt 671-2021 décrétant un emprunt et une dépense de 350 360 \$ pour les travaux de vidange et valorisation des boues des étangs 1 et 2 et imposant une taxe à l'ensemble et au secteur* sera adopté lors d'une séance ultérieure, et qu'il a pour objet :

- Emprunt de 350 360 \$ dont le financement sera sur une période de 10 ans pour les travaux de vidange et valorisation des boues des étangs 1 et 2 et imposant une taxe à l'ensemble (10 %) et au secteur (90 %).

Une copie du projet de Règlement 671-2021 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec. De plus, le projet de règlement a été mis en ligne le 9 août 2021 sur le site Web de la municipalité pour consultation.



### 8.2 Autorisation de déposer au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins – projet révisé

**Considérant** la résolution 2020-12-284 autorisant le dépôt d'une demande au FRR pour le projet d'installation de mobilier au parc Desjardins;

**Considérant** l'achat effectué en décembre 2020 et dont les inventaires chez *Wabsh* sont indisponibles dû à la Covid-19 et au déménagement de l'usine;

**Considérant** que le fournisseur propose de modifier les équipements en commande afin d'utiliser des modèles en inventaire, pour ainsi pouvoir procéder à l'installation en septembre 2021;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier l'entente AF-FDT/2020-057 avec la MRC de Montcalm afin d'ajuster les montants des dépenses et des revenus.

2021-08-255

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Villemaire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE MODIFIER** l'article 4.7 de l'entente AF-FDT/2020-057 dans le cadre de l'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) de la MRC de Montcalm pour les montants suivants :

#### Art 4.7 plan de financement

Dépenses (taxes nettes)		Revenus	
Un banc berçant modèle Wabash et ilot multimatières	5 633.15 \$	Fonds de régions et ruralité (FRR)	14 352.66 \$
2 bancs fixes et 2 tables modèle Paris	9 315.54 \$	Municipalité de Saint-Esprit	3 588.17 \$
Installation sur dalle	2 992.14 \$		
	<b>17 940.83 \$</b>		<b>17 940.83 \$</b>

**D'AUTORISER** le maire, monsieur Michel Brisson, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Caroline Aubertin, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Esprit le protocole d'entente modifié et tout document officiel avec la MRC de Montcalm.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOUT 2021  
et teneur des discussions du résultat DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

**DE CONFIRMER** la mise de fonds minimale de 20 %, soit un montant de 3 588.17 \$ net de la Municipalité de Saint-Esprit pour le projet d'installation de mobilier de parc, tel que prévu au plan de financement du projet.

**D'AFFECTER** cette dépense d'investissement, au poste budgétaire 23-08002-721 et d'en autoriser le paiement.

Cette résolution abroge la résolution 2020-12-284.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorière, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Caroline Aubertin,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*

~~~~~

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 04, l'ordre du jour est épuisé.

2021-08-256

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière*

*Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Michel Brisson,  
Maire et Président d'assemblée*